

APPENDICE «D»

L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

COMITÉ PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

APPENDICE PRÉSENTÉ PAR:

L'ASSOCIATION DES ÉCOLES DE MÉDECINE DU CANADA

L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA FORMATION MÉDICALE PERMANENTE

LE COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DU CANADA

LE COLLÈGE ROYAL DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU CANADA

Champ de 50 acres sur un jour à 1100/l'acre	\$ 5,000
Plantation et entretien de verges pendant 10 années	\$20,000
	\$25,000
Vente pour cause de maladie au propriétaire 10 ans après la plantation	\$ 4,000 l'acre
	\$20,000
	\$ 5,000
	\$20,000
	\$ 5,000
Capital à recevoir à l'issue de 10 ans	\$15,000

13. *Maisons louées*

Beaucoup de fermiers doivent disposer de maisons qu'ils louent à leurs employés. Ces maisons ne peuvent pas être vendues à leur valeur réelle. Elles représentent généralement un lieu de travail continu pour les employés et sont donc de grande valeur. Il y a peu de chances de faire de la main-d'œuvre dans ces régions. Elles sont considérées comme des pertes.

14. Le Livre blanc estime que le Gouvernement ne devra pas établir les valeurs jour pour jour mais se limiter au droit de constater la valeur à leur origine que le fermier aura fixée au moment où il vend sa ferme ou une partie de celle-ci. Les agriculteurs estiment qu'il serait extrêmement difficile d'établir la valeur d'un terrain à un moment donné, en particulier un vignoble ou un troupeau de bétail, etc., de manière rétroactive après le passage de plusieurs années. Nous nous penchons en outre de faire remarquer que si le Gouvernement décide de se prévaloir de son droit de constater les valeurs jour pour jour, les particuliers auront à faire leurs propres constatations. Nous croyons qu'il devrait être fait par un Comité d'Experts à l'égard de ce point, il devrait être fait dans les mois qui suivent le jour. Le Gouvernement devrait également émettre des directives qui soient très claires et qui indiquent précisément à quel moment les constatations faites par d'autres experts sur les valeurs d'un terrain ou d'un troupeau de bétail devraient être prises en compte.